

uaterre et sa marraine
 present pierre a beilla et antoine a quil
 illipres de ce anquil me fait signe
 Julien cure — baptême

lan 1724 et le 23me mars a este
 baptisee Anne ~~admet~~ duon fille
 legitime de gabriel duon et de
 marie uadure de uilleville parvoille
 de coucouron son parvain a este de uone
 auon et sa marraine marie uadure
 present jacques bounaud et pierre
 bounaud illipres de ce anquil me fait
 signe julien cure

lan 1724 et le 23me mars a este antoine
 auon nee le jour precedent fille legitime
 de pierre auon et de jeanne boyer uadure
 de ~~uadure~~ rouvillon parvoille de coucouron son
 parvain a este jean auon et sa marraine
 marie auon present pierre paschal et jean
 le rouvillon de ce anquil me fait signe julien cure

COUCOURON 1700-1733 ff 251

MARIAGES GABRIEL HAON ET MARIE RAVEL

24-02-1705 -
Carcaron

Mademoiselle par Jacques comy
de la cocoray son oncle le quier mondilloz de St paul de fort
soubz Jean pavi rieur de chabang & Claude Bruy de co
sant Marie de l'eglise cure mondilloz.

le 24 febv 1705 gabriel ^{Haon} ~~Haon~~ ^{apuy} ~~apuy~~ ^{legitime} a feu Louis de lathom
de la lieude uillemaire a puy son ^{apuy} ~~apuy~~ ^{legitime} a feu anthoine
de nre. mare. ^{apuy} ~~apuy~~ ^{legitime} a feu anthoine
d'anne Esbrayac dudu lieu tant de deux de parvaille de moy ptre
soubz ay demande leur mutuel consente ^{apuy} ~~apuy ^{legitime} a feu
controle a pradelle, le ptre de quier mondilloz de St paul de fort
soubz Jean Antoine rieur de cocoray de Jacques Bouvard dudu lieu
& Claude Hugon de montmoult uillemaire de ce luy me fuy signe
mondilloz signe.
mariage.~~

le 24 febv 1705 Joseph quevis Grosse fil legitime a Jean de
marie Gouy du lieu de la Cesteyne parvaille de la face apuy ptre
par parole d'apuy la face de nre mare St Eglise; Claude d'uy fote
legitime a anthoine Grosse de la frame. l'oucas du lieu de m
parvaille de cocoray de moy ptre soubz ay demande leur mutuel
s'entente s'entente ay ans le contentement de covy de parvaille
la dix ptre de deux bay. le fait cont au bureau de parvaille
pnce de prave habent de uolphey. Eglise s'brant de laud
de luy luyalro de montmoult uillemaire a me fuy signe. Ductore
Joseph s'brant de
Baptême

le 27 febv 1705 a este baptize prave luyalro fil legitime
au lieu prave de Vidale. Duran son du lieu de l'edemaionz d'anne
le 27 dudu moy son ptre prave duran son de pradelle la mare
d'anne luyalro de l'edemaionz pnt anthoine Duran son
avonand de pradelle soubz a moy. Ductore cura Duran son
armand soubz
Baptême

le 2 may 1705 a este baptize Claude Esbrayac. fil legitime
anthoine d'agney luyalro de uolphey. Jean nre la nuire
son parvaille prave luyalro de la mare Claude luyalro
pnce habent tany dudu uolphey de Jacques mondilloz
D'apuy de fort uillemaire inqy Ductore cura
Baptême

le 31 may 1705 a este baptize Jacques quevis fil legitime
de Dominique de marie conhomme. du lieu de Sauscha. d'anne
le 30 dudu moy son ptre a luy Jean quevis dudu lieu de mare
de uolphey pnt Jean luy de dix quevis
Baptême

Zoom arrière 186% Rotation gauche Imprimer Réglages initiaux Image chargée

le 14 mai 1706 a été baptisé Jean Haon fils légitime
de Marie Louise de Lorraine et de son père
Jean Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son

le 20 mai 1706 a été baptisé Jean Haon fils légitime
de Marie Louise de Lorraine et de son père
Jean Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son

le 29 mai 1706 a été baptisé Jacques Haon
moyennant l'ame de son père et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son

le 27 mai 1706 a été baptisé Jean Haon
de son père et de son père Haon Seigneur
de Lorraine et de son père Haon Seigneur
de Lorraine et de son père Haon Seigneur
de Lorraine et de son père Haon Seigneur

le 6 mai 1706 a été baptisé Dominique Haon
légitime a priori de son père et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son
père Haon Seigneur de Lorraine et de son

BAPTÊME DE JEAN HAON
20-03-1706

lan 1724 et le 3^{me} mars a esté
 Jean Chabret fils légitime d'antoine Chabret
 et de francoise ualere de Dizen la parvoille
 de Coucouron son parrain a esté Jean antoine
 ualere et sa marraine Jeanne Chabret
 present Pierre ualere et antoine agril
 illipres de ce anquil me fait signe
 Julien cure

lan 1724 et le 3^{me} mars a esté
 baptiser anne gabriel auors fille
 légitime de gabriel auors et de
marie ualere de ualere et ualere
 de Coucouron son parrain a esté Jeanne
 auors et sa marraine marie ualere
 present jacques bounaud et pierre
 bounaud illipres de ce anquil me fait
 signe Julien cure

lan 1729 et le 1^{er} mars a esté antoine
 auors née le jour present fille légitime
 de pierre auors et de Jeanne ualere
 de ~~le~~ roudillon parvoille de Coucouron son
 parrain a esté Jean auors et sa marraine
 marie auors present pierre pardat et pierre
 de roudillon se a anquil me fait signe Julien cure

BAVT ANNE AUORS 23.03 - 1724

toutoye de monton pnt Jean Sabre
 de monton & claudie chaboulier de weppis
 1709
 Et vray
 H. le 10 7 Br 1709 de l'Acquerie marie Bourre
 de weppis femme de Jean Bourre decedee le jour
 precedant par Jacques Bjalraj le premier
 Juge el dudi lieu et lieu Et vray
 par le mesme Jour fut l'Acquerie Jean Fayon
 pauvre son pere femme natif et habit au
 de weppis decedee le 5 de 7 Bre pnt cla
 udie pnt claudie malan demeurant
 a weppis & claudie chaboulier dudi lieu
 et lieu Et vray

S - 10 - 09 - 1710 - (PAS Bw)

MARIE BOURRE

CAUTION